

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2009

CONCLUSION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES

Le CONSEIL MUNICIPAL confie à l' URM les missions de développer et exploiter le réseau public de distribution d'énergie électrique ainsi que le raccordement et l'accès dans des conditions non discriminatoires des usagers au réseau public de distribution sur le ban communal.

Il confie à l'U.E.M. les missions de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le ban communal.

Il charge le Maire de la signature du contrat de concession tripartite correspondant.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE DE CHESNY
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA S.A.S. U.R.M. DE METZ

Le CONSEIL MUNICIPAL accepte de passer une convention avec l'URM pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens RUE DE CHESNY. La convention prévoit une participation financière d'URM de 26.658 €.

RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE
ATTRIBUTION DES MARCHES

Dans le cadre du projet de rénovation de l'école maternelle, une consultation a été faite en vue d'attribuer les différents marchés. Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le CONSEIL MUNICIPAL décide de confier :

- le marché de **maitrise d'œuvre** aux architectes TEDESCHI / SELLEN de Metz et au bureau d'études fluides CITEL de Metz pour 15.000€HT,
- le marché « **menuiseries extérieures** » (lot 1) à l'entreprise SERPLASTE de Morhange pour 33.524,48 € HT,

- le marché « **traitement des façades** » (lot 2) à l'entreprise P.F.F. FACADE de Norroy le Veneur pour 45.088,66 € HT,
- le marché « **couverture étanchéité** » (lot 3) à l'entreprise ZILLHARDT STAUB de Marly pour 27.000 € HT,
- le marché « **ventilation** » (lot 4) à l'entreprise MT GENIE THERMIE pour 24.673,31 € HT.

ETRIER DE MOSELLE

RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ET SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL AVEC LES EPOUX JEANDEL

Suite à la cession des droits de l'association « Etrier de Moselle » sur le bail emphytéotique signé avec la Commune de PELTRE en 1988, cession faite au profit de M. et Mme Richard JEANDEL, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- de résilier le bail emphytéotique en cours,
- de signer un nouveau bail emphytéotique avec M. et Mme Richard JEANDEL,
- de charger Madame le Maire de la signature des actes notariés correspondants.

REGIME INDEMNITAIRE

Vu le nouveau tableau des effectifs communaux, le CONSEIL MUNICIPAL décide l'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) aux agents relevant des cadres d'emploi suivants : attaché, rédacteur.

Il applique le coefficient 2 sur le montant de référence annuel.

Peltre, le 25 juin 2009
Le Maire,

Bernadette VELER